



# REGLEMENT INTERIEUR INSTITUT D'ANTHROPOLOGIE SPIRITUELLE ARIGAH

## Préambule

Ce règlement s'adresse aux participants de l'Institut d'Anthropologie Spirituelle de l'association ARIGAH.

Le cursus proposé se déroule sur 4 ans :

- 3 années d'enseignement sous la forme de 7 week-end du vendredi matin au dimanche midi : enseignement des traditions sacrées du Monde et ateliers corporels et/ou artistiques
- 1 année de réalisation d'une œuvre dont le format est libre (écrit, œuvre artistique, création...) sous la forme de 4 week-end animés par des enseignants de l'Institut.

Chaque promotion constitue ainsi un groupe de personnes diverses dont l'expérience collective pendant ce cursus est essentielle et accompagne l'expérience personnelle.

L'association ne fixe aucun critère d'admission aux participants, ce qui favorise la richesse des rencontres et des partages. Cependant, avant chaque inscription, ARIGAH réalise un entretien téléphonique avec chaque candidat en lui demandant la rédaction d'une lettre de motivation. L'inscription est alors définitive, à la réception du dossier complet et après la réalisation de l'entretien téléphonique.

Ce règlement intérieur constitue donc un engagement global de chacun.e, vis-à-vis de ce groupe, des intervenants et de l'association organisatrice.

En fonction du nombre d'inscrits, l'association Arigah se réserve la possibilité de reporter le lancement de la promotion à une date ultérieure.

## Engagement présentiel

Les dates des rencontres sont prévues pour chaque promotion autant que possible dès le démarrage du cursus et à minima pour l'année à venir.

Elles ne seront donc pas modifiables (sauf évènements très exceptionnels).

Bien que les enseignements puissent être soit enregistrés et diffusés, en cas d'absence impérative d'un participant, ils ne peuvent bien sûr remplacer la présence de chacun.

## Engagement financier

L'engagement présentiel entraîne un engagement financier.



## REGLEMENT INTERIEUR INSTITUT D'ANTHROPOLOGIE SPIRITUELLE ARIGAH

Le prix total d'une année d'enseignement est fixé au démarrage de chaque année. Le tarif est similaire d'une année à l'autre : l'association s'engage à limiter les variations de prix au taux de l'inflation en cours.

Le tarif proposé comprend : les frais d'organisation, les repas du vendredi, samedi et dimanche midi.

L'inscription à l'Institut est proposée aux adhérents : le montant de l'adhésion pour l'année en cours (Septembre année N à Août année N+1) est donc à prévoir en sus.

Le tarif ne comprend pas : l'hébergement (3 nuits du jeudi au samedi soir), le repas du jeudi soir, et les frais de transport vers le lieu de stage.

Une proposition de lieu d'hébergement sur place est indiquée aux participants qui s'organisent pour effectuer la réservation par eux-mêmes.

L'association se réserve la possibilité de changement de lieu des séminaires d'une année à l'autre en privilégiant la cohérence du lieu dans l'esprit de l'association et le meilleur rapport qualité/ prix pour les participants.

Un acompte d'environ 30% du prix annuel est demandé au démarrage de chaque année. Il représente les frais fixes de lancement et d'organisation de l'année. Ce montant n'est pas remboursable. Les modalités de paiement de cet acompte peuvent être ajustées si nécessaire.

Le reste du montant dû est réglé sous forme de plusieurs virements déclenchés mensuellement au démarrage de l'année en cours. Tout évènement exceptionnel sera pris en compte spécifiquement.

Il est entendu que chaque participant est engagé pour toutes les sessions de l'année. En cas d'évènement exceptionnel (décès d'un proche, empêchement majeur de transport, grève), un dédommagement est possible selon le délai de prévenance auprès des organisateurs :

- A 15 jours : un montant de 30% reste dû.
- A 8 jours, un montant de 50% reste dû.

En cas d'évènement majeur, indépendant de la volonté des organisateurs, la session sera maintenue selon le nombre de participants ou reportée intégralement.



## REGLEMENT INTERIEUR INSTITUT D'ANTHROPOLOGIE SPIRITUELLE ARIGAH

### Engagement éthique

- L'enregistrement des enseignements est strictement réservé aux participants de la session. Toute diffusion extérieure est interdite.
- Le dimanche matin constitue un moment de bilan dans lequel chacun.e s'exprime selon son souhait. Cet échange est un moment d'intimité au sein du groupe et ne peut être enregistré. Chacun s'exprime de façon confidentielle dans le groupe.

### Organisation d'une session

Chaque session est encadrée par des « personnes ressources » bénévoles. Elles créent le lien avec la direction de l'Institut. Leur mission est à la fois logistique, et de facilitation dans le groupe. En aucun cas, elles n'ont une mission ni d'enseignement, ni d'accompagnement psychologique.

La présence et la ponctualité aux enseignements et aux ateliers est **indispensable**, pour le bon déroulement de la session.

L'association ARIGAH se réserve la possibilité d'accueillir, en plus du groupe d'inscrits, une ou des personnes pour une participation ponctuelle à une session.

Avant chaque session, un petit questionnaire simple pourra être proposé pour faciliter l'organisation logistique de la session (horaire d'arrivée, répartition par atelier, confirmation des repas dimanche midi ...)

ARIGAH s'engage à être attentive à la qualité des repas. Cependant, aucune prise en charge de régime particulier ne sera possible.

### Modalités d'interruption du suivi de la promotion

Le cursus est composé de 4 années. En cas d'arrêt lors du cursus, un report possible de l'année sur une autre promotion pourra être envisagé.

---